



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP



S O M M A I R E

Analyse financière et chiffres clés	3-4
Conseil d'Administration.....	5
Performances significatives	6
Faits marquants.	7
Bilan et compte de résultat.....	8-10
Notes.	11-40

Togo

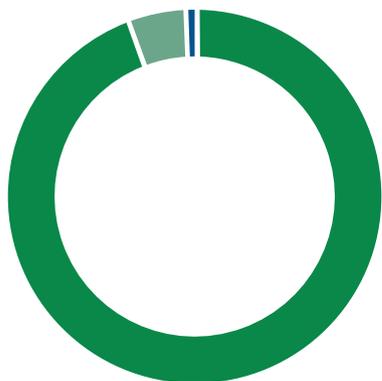


Date d'ouverture
Octobre 2013



Capital au 31/12/2020
15,5 milliards de F CFA

Actionnariat au 31/12/2020



BOA WEST AFRICA	94,46 %
LASSINÉ DIAWARA	5,00 %
ACTIONNAIRES PRIVÉS	0,54 %

Présentation des résultats

Dans la poursuite de sa dynamique de croissance, l'exercice 2020 aura été pour BANK OF AFRICA – TOGO (BOA-TOGO) la confirmation de l'impulsion enclenchée depuis les dernières années en vue d'améliorer les indicateurs de la Banque.

En dépit du contexte fortement concurrentiel et de crise sanitaire, les réalisations de BOA-TOGO révèlent une croissance générale des indicateurs de performance et de rentabilité.

- Les ressources collectées de la clientèle ont atteint 87,2 milliards de F CFA, soit 14,6 % de progression par rapport à l'année glissante. L'encours des financements accordés a quant à lui progressé de 2 %, pour atteindre 76,6 milliards de F CFA.
- Le total bilan est en augmentation de 10 %, à 175,36 milliards de F CFA.
- Le Produit Net Bancaire croît de 37 %, pour atteindre 11,7 milliards de F CFA et couvre des frais généraux de 5,7 milliards de F CFA (dotations aux amortissements incluses), dégageant ainsi un coefficient d'exploitation de 48,8 %.
- Le résultat brut d'exploitation est excédentaire de 5,9 milliards de F CFA, soit une hausse de 146 % par rapport à l'année glissante.
- Le Résultat Net s'établit à 698 millions de F CFA, en progression de 31,6 % par rapport aux 531 millions de l'année dernière, et malgré la hausse de 185 % du coût du risque.
- La rentabilité des fonds propres s'établit à 6,1 %, en hausse par rapport aux 4,9 % de l'année précédente.



Pour l'exercice à venir, le développement commercial se poursuivra avec une stratégie offensive de bancarisation, grâce à des produits adaptés à la clientèle, notamment digitaux, et le développement du marché des particuliers.

L'amélioration du portefeuille, le développement des crédits, avec une gestion efficace des risques, la maîtrise des charges ainsi que la diversification des services, seront les priorités de BANK OF AFRICA - TOGO.

Chiffres clés 2020

(en millions de F CFA)

Activité	2019	2020	Variation
Dépôts clientèle	76 084	87 217	14,6 %
Créances clientèle	75 302	76 775	2,0 %
Nombre d'agences en fin d'exercice	13	14	7,7 %
Structure			
Total bilan	159 027	175 366	10,3 %
Fonds propres (avant répartition)	11 176	11 874	6,2 %
Effectif moyen pendant l'exercice	145	147	1,4 %
Résultat			
Produit Net Bancaire	8 556	11 712	36,9 %
Frais généraux d'exploitation (y compris amortissement)	6 123	5 718	-6,6 %
Résultat Brut d'Exploitation	2 433	5 993	146,3 %
Coût du risque en montant (*)	1 790	5 102	185,0 %
Résultat Net	531	698	31,6 %
Coefficient d'exploitation (%)	71,6 %	48,8 %	
Coût du risque (%)	-1,4 %	-7,3 %	
Rentabilité des actifs (ROA %)	0,3 %	0,4 %	
Rentabilité des fonds propres (ROE %)	4,9 %	6,1 %	
Solvabilité			
Tier 1	10 198	10 439	2,4 %
Tier 2		1 003	
Risk Weighted Asset (RWA)	77 687	97 051	24,9 %
Tier 1 + Tier 2 / RWA	13,1 %	11,9 %	

(*) Y compris fonds pour risques bancaires généraux.



Conseil d'administration au 31/12/2020



Lassiné DIAWARA
Président



Amine BOUABID



Noël EKLO



Homialo GBEASOR



Abderrazzak ZEBDANI
BOA WEST AFRICA



Siège social

Boulevard de la République, 01 BP 229
Lomé - TOGO
Tél. : +(228) 22 53 62 62
information@boatogo.com
www.boatogo.com

Performances significatives (en milliards de F CFA)

Résultat Net



Dépôts clientèle



Information par action (en F CFA)

	2018	2019	2020	TCAM*
Bénéfice net par action	194	343	450	52,6 %
Capitaux propres par action	6 868	7 210	7 661	-5,62 %
Dividende net par action	-	-	-	

(*) Taux de croissance annuel moyen

Faits marquants

Janvier

- Participation à la 12^e Foire Agricole du Togo.

Février

- Lancement de la campagne commerciale « BOA Express ».
- La Banque est élevée au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite Agricole, lors du « Forum National du Paysan Togolais » pour ses financements dans le secteur agricole.

Juin

- Lancement de la campagne commerciale « Tous à l'Ecole ».

Juillet

- Signature d'un protocole d'accord avec le Patronat et le Gouvernement pour accompagner 43 projets retenus lors d'un forum économique Togo / Union Européenne.

Août

- Ouverture de l'Agence de Sokodé, ville située à 380 kms au nord de la capitale.

Septembre

- Nomination d'un nouveau Directeur Général.

Novembre

- Lancement de la campagne commerciale « BOA en Fête ».



Signature d'un protocole d'accord avec le Patronat et le Gouvernement

Bilan comparé des deux derniers exercices**(en F CFA)**

ACTIF	2019	2020
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	5 924 728 345	9 635 311 603
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	62 853 510 405	61 799 651 929
CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	6 236 946 403	17 797 054 306
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	75 301 744 343	76 774 805 299
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE		
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE		
ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS		
AUTRES ACTIFS	381 143 239	1 143 555 476
COMPTE DE RÉGULARISATION	3 988 245 380	3 177 126 269
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	130 970 000	130 970 000
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES		
PRÊTS SUBORDONNÉS		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	977 700 199	1 435 244 520
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 231 987 609	3 472 738 663
TOTAL ACTIF	159 026 975 923	175 366 458 066

HORS BILAN	2019	2020
ENGAGEMENTS DONNÉS	9 269 827 950	11 526 724 818
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 136 221 604	341 249 363
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	8 133 606 346	11 185 475 455
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

(en F CFA)

PASSIF	2019	2020
BANQUES CENTRALES CCP	181 228 807	1 069 225 022
DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	68 107 264 738	70 675 351 026
DETTES À L'ÉGARD DE LA CLIENTÈLE	76 083 694 649	87 216 902 692
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
AUTRES PASSIFS	485 569 076	859 792 537
COMPTES DE RÉGULARISATION	2 224 757 342	2 344 317 795
PROVISIONS	768 821 473	324 237 738
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS		1 002 794 264
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	11 175 639 838	11 873 836 992
CAPITAL SOUSCRIT	15 500 000 000	15 500 000 000
PRIMES LIÉES AU CAPITAL		
RÉSERVES		
ECART DE REÉVALUATION		
PROVISIONS REGLEMENTÉES		
REPORT À NOUVEAU (+/-)	-4 855 256 482	-4 324 360 162
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	530 896 320	698 197 154
BÉNÉFICE EN INSTANCE D'AFFECTATION		
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
TOTAL PASSIF	159 026 975 923	175 366 458 066

HORS BILAN	2019	2020
ENGAGEMENTS REÇUS	93 257 881 317	84 034 595 933
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	93 257 881 317	84 034 595 933
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

Résultat comparé des deux derniers exercices

(en F CFA)

COMPTE DE RÉSULTAT	2019	2020
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉES	6 076 347 535	6 839 361 919
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-4 317 079 376	-4 518 919 604
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE		
COMMISSIONS (PRODUITS)	1 876 553 392	5 080 002 558
COMMISSIONS (CHARGES)	-489 187 936	-516 857 236
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	1 324 274 787	992 704 811
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉES	3 886 361 840	3 903 694 732
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	204 541 189	102 084 759
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-5 707 258	-170 402 335
PRODUIT NET BANCAIRE	8 556 104 173	11 711 669 604
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-5 362 288 058	-4 945 457 538
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOB CORP ET INCORP	-760 617 690	-773 037 992
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 433 198 425	5 993 174 074
COÛT DU RISQUE	-1 790 027 754	-5 102 189 771
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	643 170 671	890 984 303
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	-367 399	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	642 803 272	890 984 303
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-111 906 952	-192 787 149
RÉSULTAT NET	530 896 320	698 197 154

ANNEXES

Notes sur les principes et méthodes comptables

A- Déclaration de conformité au plan comptable bancaire de l'UMOA

Les états financiers ont été établis conformément au Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA, entré en vigueur le 1er janvier 2018.

B- Indication des règles et méthodes comptables appliquées par l'établissement

Les états financiers ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables retenus par le plan comptable révisé de l'UMOA, notamment :

- La permanence des méthodes
- La transparence
- La séparation des exercices
- La prudence
- L'intangibilité du bilan d'ouverture
- L'importance significative
- La prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique

Ces états financiers sont établis sur la base des hypothèses de base à savoir la continuité de l'exploitation et la comptabilité d'engagement.

Les intérêts et commissions assimilées ont fait l'objet de décomptes et sont rattachés à la période concernée conformément au principe de la séparation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de l'opération.

Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les banques et établissements financiers, et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément aux instructions du Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR). Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout, ou une partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses appréciées par dossier et compte tenu des garanties détenues.

La Banque applique les dispositions de l'instruction O26-11-2016 du PCBR relatives à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance. Les principales modifications apportées par la nouvelle réglementation portent sur les créances en souffrance et les règles de provisionnement.

En effet, les échéances impayées d'une ancienneté de 90 jours au plus ne sont plus considérées comme des créances en souffrance, et sont à ce titre inscrits dans des comptes prévus à cet effet.

Les créances restructurées qui n'étaient pas spécifiquement suivies dans l'ancien plan de comptes, sont maintenant enregistrées parmi les créances en souffrance dans des comptes dédiés avec la comptabilisation des décotes/surcotes sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances en souffrance comprennent les créances restructurées et les créances douteuses ou litigieuses :

- les créances sont dites restructurées lorsqu'elles ont fait l'objet de mesures de renégociation, consistant en des concessions envers une contrepartie qui éprouve ou est sur le point des difficultés à honorer ses engagements financiers;
- les créances douteuses ou litigieuses sont les créances, échues ou non, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement partiel ou total.

Lorsqu'une créance devient douteuse, la perte probable consécutive est prise en compte au moyen d'une dépréciation enregistrée en déduction de cette créance. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dépréciations sur les créances douteuses sont constituées conformément aux principes suivants :

- pour les risques directs sur les Etats de l'UMOA, les organismes publics hors administration centrale des Etats de l'UMOA ainsi que les risques garantis par ces mêmes agents économiques, la dépréciation est facultative ;
- pour les risques privés répondant à la définition des créances restructurées, la dépréciation, tant au titre du capital que des intérêts est facultative;
- pour les risques privés non couverts ou pour la partie des risques privés non couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, le montant des dépréciations doit correspondre à au moins 20% des encours non couverts à la date du transfert en créances douteuses. Il est porté à au moins 50% du montant non couvert trois mois après le transfert en créances douteuses et à 100% neuf mois après le transfert en créances douteuses.
- pour la partie des risques privés couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel ou par les hypothèques de 1er rang, et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, la dépréciation est facultative au cours des deux premières années, à compter de la date de transfert de la créance. Elle doit couvrir au moins 50% du total des créances douteuses à compter de la troisième année, et à 100% à compter de la quatrième année. Les hypothèques de deuxième rang sont acceptées lorsque le premier rang est inscrit au nom du même établissement assujéti.

Les intérêts non réglés, portés au compte de résultat et relatifs à des créances douteuses ou litigieuses doivent être intégralement dépréciés, nonobstant l'existence de garantie éligible au dispositif prudentiel.

Dans le cadre de l'application des principes et méthodes relatives aux engagements en souffrance, la Banque a choisi d'étaler les dépréciations relatives aux créances douteuses et litigieuses assorties de garanties. Pour ces créances, les ajustements complémentaires annuels de dépréciation sont mensualisés sur l'année au lieu d'être opérés à la date anniversaire.

Portefeuille titres

L'article 5 de l'instruction O29-11-2018 du PCBR dispose que les Banques doivent documenter les stratégies à l'origine de l'acquisition et la détention de titres et leurs intentions en terme de durée de détention.

Conformément à ce choix, la Banque classe les titres qu'elle détient en portefeuille dans les catégories suivantes :

- Les titres de transactions sont acquis en vue de leur revente brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Les titres de placement sont acquis avec une intention de conservation à moyen terme pour en tirer un rendement ou une plus-value
- Les titres d'investissement sont acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

Les titres sont comptabilisés et évalués selon les dispositions de l'instruction O29-11-2018 du PCBR.

Commissions et coûts marginaux

La banque applique l'instruction N° 028 - 11 - 2016 relative à la comptabilisation des commissions reçues et coûts marginaux. Les commissions reçues et coûts marginaux sont étalés sur la durée de vie effective du crédit selon la méthode actuarielle ou la méthode alternative.

Créances et dettes en devises

Conformément à l'article 3 de l'instruction O25 du PCBR, « à chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et hors bilan en devises, y compris les comptes de position de change concernés, sont évalués au cours du marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche, en ce qui concerne les devises non cotées le jour de l'arrêté».

Lors de l'arrêté comptable, les différences entre d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change, et d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change, sont portées au compte de résultat par le débit ou le crédit des comptes de contre-valeur de position de change.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements y afférents sont calculés selon la méthode linéaire :

IMMEUBLES (SAUF DÉTÉRIORATION RAPIDE)	5 %
IMMEUBLES PRÈS DE LA MER	8 %
MATÉRIEL FIXE	5 %
MATÉRIEL MOBILE	20 %
MATÉRIEL DE BUREAU	15 %
OUTILLAGE	20 %
MOBILIER	10 %
AUTOMOBILES NEUVES	25 %
AUTOMOBILES D'OCCASION ET UTILITAIRES	33,33 %
AGENCEMENTS, INSTALLATIONS	10 %

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les indemnités payables aux salariés lors de leur départ à la retraite résultant de la législation du travail ou d'accords contractuels font l'objet d'une provision pour risques et charges. Selon les dispositions de la Convention Collective Bancaire entrée en vigueur le 1 janvier 2013, ces indemnités sont déterminées comme suit :

- 13 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence pendant les 5 premières années;
- 18 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 6ème et la 10ème année;
- 23 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 11ème et la 15ème année
- 28 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 16ème et la 20ème année
- 33 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence au-delà de la 20ème année.

4.2. Les dérogations

Les dérogations répondent à un souci d'une meilleure information des parties prenantes.

Le PCB révisé étant conçu dans cette optique, l'usage de dérogation devrait correspondre à des cas extrêmement rares qu'il est prévu de répartir en trois catégories :

- les dérogations aux principes comptables retenus dans le PCB révisé ;
- les dérogations aux règles et méthodes d'évaluation ;
- les dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états financiers.

L'utilisation de telles dérogations doit être justifiée dans cette note et son influence sur la situation financière et sur les résultats de l'établissement doit être présentée.

INDICATION DE DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
A. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NÉANT	NÉANT
B. DÉROGATIONS AUX RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	NÉANT	NÉANT
C. DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	NÉANT	NÉANT

4.3. Les changements de méthodes

Les changements de méthodes interviennent notamment lorsque le PCB révisé prévoit plusieurs options d'évaluation et de présentation d'un poste des états financiers.

Par exemple, le PCB révisé prévoit de répartir les commissions reçues et coûts de transaction selon deux modalités : actuarielle ou linéaire.

Il en est également ainsi des modalités d'amortissement des immobilisations (linéaire ou dégressif) ou d'évaluation des stocks (CMP ou méthode du « PEPS »).

Les établissements de crédit ont le choix entre ces différentes méthodes et peuvent, dans certaines circonstances opter pour de nouvelles méthodes.

Ces changements doivent normalement être guidés par le souci de présentation d'une information de meilleure qualité, compte tenu des circonstances.

A l'instar des dérogations, les changements de méthodes doivent être justifiés et leur impact sur la situation financière et les résultats des établissements doit être indiqué.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
A. CHANGEMENTS AFFECTANT LES MÉTHODES COMPTABLES		
	<p>Suite à la décision n°357 instituant le nouveau plan comptable bancaire révisé de l'UMOA, les états financiers individuels comprennent le bilan, le hors bilan, le compte de résultat et les notes annexes. Ils forment un tout indissociable destiné et à être publié et doivent être présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent. Les notes annexes sont constituées de toutes les informations permettant d'avoir une juste appréciation de la situation financière de l'établissement de crédit, des risques qu'il assume et du résultat de ses opérations. Toutefois, une inscription dans les notes annexes ne peut se substituer à une inscription dans le bilan, le hors bilan ou le compte de résultat.</p>	
B. CHANGEMENTS AFFECTANT LES RÈGLES DE PRÉSENTATIONS		
	<p>Pour l'année 2019, les banques et établissements financiers sont tenus d'élaborer des états financiers semestriels en juin et décembre de l'année.</p>	NÉANT
C. DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE		
	NÉANT	NÉANT

4.4. Les créances sur les établissements de crédit et assimilées

La note relative aux créances sur les établissements de crédit et assimilés fait référence principalement aux attributs :

« pays de résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les Centres des Chèques Postaux ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA (établissements financiers à caractère bancaire et aux systèmes financiers décentralisés) ;
- les banques du « reste du monde ». Il s'agit notamment de correspondants ne résidant pas dans l'UMOA ;

- les institutions financières internationales ou étrangères. Le contenu de cette notion est précisé par l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les créances interbancaires doivent être réparties en ligne entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts (hors valeurs reçues en pension livrée),
- les valeurs reçues en pension livrée,
- les créances en souffrance et les dépréciations.

Les créances admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2020	TOTAL AU 31/12/2019
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	7 348	2 822		11 395		21 565	8 529
PRÊTS		820		2 760		3 580	1 293
Comptes et prêts au jour le jour							
Prêts à terme		820		2 760		3 580	1 293
VALEURS RECUES EN PENSION LIVRÉE							
Valeurs reçues en pension au jour le jour							
Valeurs reçues en pension à terme							
CRÉANCES EN SOUFFRANCE							
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	7 348	3 642		14 155		25 145	9 822
Dont admissible au refinancement de la BCEAO (****)							
DÉPRÉCIATIONS							
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	7 348	3 642		14 155		25 145	9 822

(Montants en millions de F CFA)

4.5. Les créances sur la clientèle

La note annexe 4.5 fait essentiellement référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24112016 de la BCEAO, comme suit :

- Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM) ;
- sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- particuliers ;
- autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ou la clientèle.

Les créances sur la clientèle doivent être réparties entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts à terme (hors opérations de pension livrée,
- les opérations de pension livrée
- les opérations de location-financement et d'affacturage,
- les créances en souffrance et les dépréciations y afférentes.

Les créances sur la clientèle admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES CLIENTÈLE	ETAT ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2020	TOTAL AU 31/12/2019
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS (*)	1 949			355	835	3 139	3 728
PRÊTS À TERME	2			8 197	64 486	72 685	67 074
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE							
OPÉRATIONS DE LOCATION - FINANCEMENT							
AFFACTURAGE							
CRÉANCES EN SOUFFRANCE				3 087	6 051	9 138	7 194
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	1 951			11 639	71 372	84 962	77 996
Dont admissible au refinancement de la BCEAO (****)							
DÉPRÉCIATIONS				-1 453	-6 736	-8 189	-2 694
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	1 951			10 186	64 636	76 773	75 302

(Montants en millions de F CFA)

4.6. Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

La note annexe 4.6 traite du portefeuille de titres des établissements de crédit, hormis ceux acquis dans une intention de contrôle et qui figurent dans la rubrique « Titres de participation et emplois assimilés ». Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent selon la ventilation suivante :

- les effets publics : ils comprennent les bons et obligations du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics, (éligibles aux interventions de la banque centrale);
- les autres obligations et titres à revenu fixe ;
- les actions et autres titres à revenu variable.

Le portefeuille est subdivisé selon son classement comptable en isolant à chaque fois le portefeuille coté.

Il est également requis de renseigner les informations suivantes, pour les différentes catégories de titres, à l'exception des titres de transaction :

- valeur brute ;
- montant des dépréciations ;
- montant net.

Il convient de préciser que le portefeuille de transaction n'a pas vocation à être déprécié puisqu'il est valorisé en juste valeur.

Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	31/12/2020				31/12/2019			
	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATION ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION								
Dont coté								
PORT. DE PLACEMENT ET DE L'ACTIVITÉ DE PORT.								
Brut	61 800			61 800	62 854			62 854
Dépréciations								
NET	61 800			61 800	62 854			62 854
Dont coté								
PORTEFEUILLE D' INVESTISSEMENT								
Brut								
Dépréciations								
NET								
Dont coté								
TOTAL	61 800			61 800	62 854			62 854

(Montants en millions de F CFA)

4.7. Les titres de participation et emplois assimilés

La note annexe 4.7 complète les informations sur le portefeuille de titres des établissements de crédit en donnant des précisions sur les titres acquis dans une optique de contrôle, notamment les parts dans les entreprises liées et les titres de participation.

Il mentionne également les autres titres détenus à long terme, acquis dans la perspective de relations professionnelles durables avec l'émetteur.

L'information fournie concerne l'exercice de référence et l'exercice précédent. Elle est renseignée pour chaque titre selon les critères suivants :

- le pays d'implantation de l'émetteur du titre.
- le caractère coté ou non coté : il donne une information sur la liquidité du titre ;
- le secteur d'activité de l'émetteur ;
- le capital social de l'émetteur ;
- le pourcentage de détention par l'établissement déclarant : il permet d'apprécier le classement effectué entre les différentes catégories de participation ;
- le prix d'acquisition du titre ;
- la valeur comptable nette sur les deux exercices concernés ;
- les produits générés sur l'exercice : il s'agit notamment des dividendes et des indemnités de fonction (présent au conseil d'administration de l'émetteur).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PAYS D'IMPLANTATION	COTÉ/NON COTÉ	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL	POURCENTAGE DE DÉTENTION	PRIX D'ACQUISITION	VALEUR COMPTABLE NETTE (N)	VALEUR COMPTABLE NETTE (N-1)
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES								
TITRES DE PARTICIPATIONS								
AUTRES TITRES DETENUS À LONG TERME								
						131	131	131
GIM-UEMOA	SÉNÉGAL	NON COTÉ	FINANCES	9 291	0,16%	15	15	15
CRRH-UEMOA	TOGO	NON COTÉ	FINANCES	8 994	1,11%	116	116	116

(Montants en millions de F CFA)

4.8. Les immobilisations corporelles et incorporelles

La note 4.8 y relative présente une variation des immobilisations et des amortissements sur l'exercice de référence, en indiquant les montants en début de période, les mouvements de l'exercice et les soldes de clôture tel qu'il figure au bilan de la période sous revue.

Les immobilisations sont catégorisées selon qu'elles relèvent ou non de l'exploitation.

La note permet de distinguer les immobilisations prises en location-financement de celles mises en location simple.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

IMMOBILISATIONS	MONTANT BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE RÉVALORISATIONS	CESSIONS OU RETRAITS DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS / DÉPRÉCIATIONS			MONTANT NET À LA FIN DE L'EXERCICE
					EN DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES D'EXERCICE	
IMMOB. D'EXPLOITATION	7 936	1 791	945	8 782	3 833	762	4 595	4 187
IMMOB. INCORP.	1 815	1 205	605	2 415	838	141	979	1 436
AUTRES IMMOB. INCORP.	933	585		1 518	838	141	979	539
IMMOB. INCORP. EN COURS	882	620	605	897				897
IMMOB. CORPORELLES	5 757	388	36	6 109	2 884	621	3 505	2 604
TERRAINS	117			117				117
CONSTRUCTIONS								
INSTAL. GÉNÉRALES, AGENCEM. ET AMÉNAGEM. DIVERS	3 000	213	11	3 202	1 136	308	1 444	1 758
MATÉRIEL DE TRANSPORT	257			257	176	29	205	52
MATÉRIEL DE BUREAU, MOBILIER, OUTILLAGE	770	77	23	824	634	63	697	127
MATÉRIEL INFORMATIQUE	1 435	98	1	1 532	938	221	1 159	373
AUTRES IMMOB. CORPORELLES	178		1	177				177
IMMOB. CORPORELLES EN COURS	364	198	304	258	111		111	147
- PRISES EN LOCATION-FINANCEMENT								
- MISES EN LOCATION-SIMPLE								
- AUTRES	364	198	304	258	111		111	147
IMMOB. HORS EXPLOITATION	180	625		805	73	11	84	721
IMMOB. INCORPORELLES								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	180	625		805	73	11	84	721
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	110	7		117	73	11	84	33
IMMOB. CORPORELLES ACQUIS PAR RÉALISATION DE GARANTIE	70	618		688				688

(Montants en millions de F CFA)

4.9. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés

La présente note fait référence aux attributs « résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent, les données de l'exercice de référence étant ventilées selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les CCP ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA ;
- les banques du « reste du monde » ;
- les institutions financières internationales ou étrangères.

Les dettes doivent être ventilées entre les comptes ordinaires créditeurs, les emprunts (hors valeurs données en pension livrée) et les valeurs données en pension livrée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2020	TOTAL AU 31/12/2019
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	1 569	5 635	1 753	12 079		21 036	26 225
EMPRUNTS		2 760	941			3 701	7 001
AU TITRE DU MARCHÉ MONÉTAIRE							
AU JOUR LE JOUR							
À TERME		2 760	941			3 701	7 001
VALEUR DONNÉES EN PENSION LIVRÉE	47 008					47 008	35 062
AU JOUR LE JOUR							
À TERME	47 008					47 008	35 062
TOTAL	48 577	8 395	2 694	12 079		71 745	68 288

(Montants en millions de F CFA)

4.10. Les dépôts de la clientèle

La note annexe 4.10 fait référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24-11-2016 comme suit :

- l'Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages, définies par l'instruction précédente ;
- les sociétés financières. Il s'agit des sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- les particuliers ;
- les autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ainsi que la clientèle.

Les dettes doivent être réparties entre les comptes ordinaires créditeurs, les dépôts à terme, les opérations de pension livrée, les comptes d'épargne à régime spécial et les autres dépôts.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPÔTS	ETATS ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2020	TOTAL AU 31/12/2019
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	1 641	783	4 808	6 406	19 255	32 893	31 255
COMPTES ET DÉPÔTS À TERME	4 763	590		11 836	10 058	27 247	23 104
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE							
COMPTE D'EPARGNE À REGIME SPECIAL				24 027		24 027	18 775
AUTRES DÉPÔTS			10	814	2 226	3 050	2 950
TOTAL	6 404	1 373	4 818	43 083	31 539	87 217	76 084

(Montants en millions de F CFA)

4.11. Les dettes représentées par un titre, emprunts et titres émis subordonnés

La note annexe 4.11 répartit les éléments requis en deux catégories :

- les dettes représentées par un titre, ventilées entre les emprunts obligataires et les autres dettes ;
- les emprunts et titres émis subordonnés, selon leur échéance déterminée ou non.

Sont considérés comme subordonnés, les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts et dont le remboursement en cas de liquidation n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Du fait de cette subordination, ces emprunts et titres émis sont assimilés à des quasi fonds propres.

A l'intérieur des deux grandes rubriques susmentionnées, les informations suivantes doivent être fournies par ligne d'émission :

- la devise de l'émission ;

- le montant de l'émission ;
- le taux d'intérêt ;
- l'existence ou non de conditions suspensives de paiement des coupons : il s'agit en général de l'une des conditions de subordination requises des emprunts subordonnés ;
- l'échéance de remboursement ou l'échéance de remboursement de la dernière annuité dans le cas d'une émission amortissable ;
- le montant net tel qu'il apparaît au passif du bilan.

Le montant éventuellement admis dans le calcul des fonds propres prudentiels, eu égard aux conditions d'éligibilité retenus dans le dispositif prudentiel.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	DEVISE	MONTANT EN DEVISE À L'ORIGINE	TAUX D'INTÉRÊT	CONDITIONS SUSPENSIVES DE PAIEMENT DES COUPONS	ÉCHÉANCES	MONTANT AU 31/12/2020	MONTANT ADMIS DANS LES FONDS PROPRES PRUDENTIELS
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE							
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES							
- AUTRES DETTES							
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	EUR	1 500 000	4,50%		6/8/2027	1 002,7	1 002,7
- À DURÉE DÉTERMINÉE							
- À DURÉE INDÉTERMINÉE							
TOTAL						1 002,7	1 002,7

(Montants en millions de F CFA)

4.12. Les dépréciations et provisions

La note annexe 4.12 correspond à un tableau de variation des dépréciations et provisions sur l'exercice de référence et précise les motifs de reprise (dépréciation ou provision sans objet, autre motif à préciser). Conformément à la terminologie retenue :

- les dépréciations sont calculées sur les actifs. Elles sont présentées selon la nature des actifs (créances interbancaires, créances clientèle, titres et autres)
- les provisions constituent des passifs à présenter également selon leur nature (risque d'exécution d'engagement par signature, pensions de retraite et obligations similaires, autres risques et charges).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	31/12/2019	DOTATIONS	REPRISES		31/12/2020
			SANS OBJET	AUTRES	
DÉPRÉCIATIONS	2 805	6 226	678		8 353
CRÉANCES SUR LES ÉTATS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS					
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	2 694	6 226	678		8 242
TITRES DE PLACEMENT					
TITRES DE PARTICIPATION ET ASSIMILÉS					
AUTRES ACTIFS	111				111
PROVISIONS	769	310	755		324
RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR ÉTATS DE CRÉDIT					
RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR CLIENTÈLE					
PENSIONS DE RETRAITE ET OBLIGATIONS SIMILAIRES					
AUTRES RISQUES ET CHARGES	769	310	755		324

(Montants en millions de F CFA)

4.13. La variation des capitaux propres

La note annexe 4.13 retrace la variation des éléments constitutifs des capitaux propres sur l'exercice de référence et l'exercice précédent, notamment le capital social, les primes liées au capital, les réserves et le report à nouveau.

Des lignes relatives aux ajustements de début de période sont prévues pour tenir compte de la possibilité de comptabilisation sur cette rubrique.

Le traitement de l'impact de la transition vers le PCB révisé constitue un exemple d'ajustement des capitaux propres en début de période.

Les ajustements effectués par l'établissement doivent être commentés dans la note.

Les lignes dénommées « Augmentation, réduction de capital » permettent de remplir les colonnes « capital » et « primes d'émission et de fusion ».

Celles dénommées « Résultat de la période » et « Distribution de dividendes » doivent être remplies uniquement pour la colonne « Réserves, report à nouveau, résultat », le montant relatif aux distributions de dividendes étant présenté en déduction du résultat.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION ET DE FUSION	RÉSERVE, REPORT À NOUVEAU, RÉSULTAT	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018	15 500		-4 855	10 645
AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE				
CAPITAUX PROPRES AU 1/1/2019	15 500		-4 855	10 645
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL				
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			531	531
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES				
AUTRES MOUVEMENTS				
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019	15 500		-4 324	11 176
AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE				
CAPITAUX PROPRES AU 1/1/2020	15 500		-4 324	11 176
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL				
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			698	698
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES				
AUTRES MOUVEMENTS				
BILAN AU 31/12/2020	15 500		-3 626	11 874

(Montants en millions de F CFA)

4.14. La répartition du capital et des droits de vote

La note annexe 4.14 relative à la répartition du capital et des droits de vote représente la structure du capital de l'établissement déclarant.

Le capital est ainsi ventilé entre les personnes morales (y compris les administrations publiques), les personnes physiques hors salariés et les salariés, l'information étant fournie de façon nominative au titre de :

- la nationalité de l'actionnaire ;
- l'adresse de domiciliation de l'actionnaire ;
- le nombre de titres détenus par l'actionnaire ;
- la part du capital détenue par l'actionnaire ;
- le pourcentage de droits de vote de l'actionnaire.

Cette information est importante avec l'introduction dans le droit des sociétés commerciales des actions dénommées « actions de préférence sans droit de vote ».

Cet état de fait peut contribuer à renforcer le contrôle au-delà de l'information fournie par le pourcentage d'intérêt.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

IDENTITÉ DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	NATIONALITÉ	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		PART DU CAPITAL	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE
			31/12/2020	31/12/2019		
PERSONNES MORALES			1 464 176	1 464 176	94 %	94 %
BOA - WEST AFRICA	IVOIRIENNE	ANGLE AVENUE TERRASSON DE FOUGÈRE, RUE GOURGAS; 01 BP 41322 ABIDJAN- CI	1 464 176	1 464 176	94 %	94 %
- DONT ETAT						
- DONT ORGANISMES PUBLICS						
PERSONNES PHYSIQUES HORS SALARIÉS			85 824	85 824	6 %	6 %
M. LASSINE DIAWARA	BURKINABÈ	01 BP5589, OUAGADOUGOU - BURKINA FASO	77 500	77 500	5 %	5 %
M. ABDOULAYE SEYDI	MALIENNE	BP 2329 BAMAKO, MALI	7 285	7 285	0 %	0 %
M. PAUL DERREUMAUX	FRANCAISE	RUE 250, BÂT. MSON 123 MAGNANBOUGOU-MALI		600	0 %	0 %
SUCCESSION ABDOURAHMAN DIOUF	SÉNÉGALAISE	S/C 418 AVENUE DE LA M BP 2249 BAMAKO	319	319	0 %	0 %
M. PAULIN COSSI	BÉNINOISE	05BP400 COTONOU DONATIEN AKPAKPA- BÉNIN		120	0 %	0 %
M. YAO DANIGUE	TOGOLAISE	QUARTIER DJIDJOLÉ; 05 BP : 772 S/C BÉOU DANIGUE	720		0 %	0 %
SALARIÉS						
TOTAL			1 550 000	1 550 000	100 %	100 %

(Montants en millions de F CFA)

4.15. La ventilation des emplois et ressources suivant la durée résiduelle

La note annexe 4.15 a pour objectif de donner une information sur la liquidité de l'établissement déclarant, étant entendu que le ratio de liquidité auquel sont soumis les établissements de crédit est déterminé selon des modalités précisées par le dispositif prudentiel.

Les ventilations prévues sont conformes à l'attribut « durée résiduelle » définie dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

L'actif et le passif sont présentés selon leurs principales composantes, à l'exclusion respectivement des immobilisations et des capitaux propres et ressources assimilées dont la maturité n'a pas vocation à impacter le ratio de liquidité.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EMPLOIS/RESSOURCES	MOINS DE 1 MOIS	1 MOIS À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL AU 31/12/2020
ACTIF						
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	14 217	2 760		820		17 797
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	5 902	874	11 790	56 926	1 282	76 774
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE						
TITRES DE TRANSACTION						
TITRES DE PLACEMENT	1 725		10 158	45 261	4 656	61 800
TITRES D'INVESTISSEMENT						
TOTAL	21 844	3 634	21 948	103 007	5 938	156 371
PASSIF						
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	63 005	7 798		941		71 744
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	57 114	20 325	5 227	1 769	2 782	87 217
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
TOTAL	120 119	28 123	5 227	2 710	2 782	158 961

(Montants en millions de F CFA)

4.16. Les opérations en devises

La note annexe 4.16 a pour objet de renseigner la position de l'établissement déclarant par rapport à chaque devise dans laquelle il effectue des opérations.

Aucune compensation n'est effectuée entre les actifs et les passifs d'une part et, d'autre part, entre les devises à recevoir et les devises à livrer.

Les informations sont données pour l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DEVICES	31/12/2020				31/12/2019			
	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER
XOF	163 514	162 918			157 159	151 187		
EUR	700	12 172			1 820	6 885		
USD	79	276			47	954		
GBP								
XAF	11 073							
TOTAL	175 366	175 366			159 026	159 026		

(Montants en millions de F CFA)

4.17. Engagements de financement et de garantie

	31/12/2019	31/12/2020
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	9 270	11 526
ENGAGEMENTS DE FIN. EN FAVEUR DES ÉTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS		
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	1 136	341
CRÉDIT DOCUMENTAIRES IMPORT	581	341
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER	555	
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIES D'ORDRE DES ÉTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	2 000	2 000
CONFIRMATIONS D'OUVERTURES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	2 000	2 000
ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE	6 134	9 185
OBLIGATIONS CAUTIONNÉES		
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉS	5 189	4 093
GARANTIES DE REMBOURSEMENT DE CRÉDITS		
AUTRES GARANTIES DONNÉES	945	5 092
ENGAGEMENTS DOUTEUX		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	93 258	84 035
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DES ÉTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS		
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DE LA CLIENTÈLE		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DES ÉTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	8 880	8 880
CONFIRMATIONS D'OUVERTURE DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS	8 880	8 880
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE LA CLIENTÈLE	84 378	75 155
GARANTIES REÇUES DE L'ÉTAT ET DES ORGANISMES ASSIMILÉS	21 307	16 307
GARANTIES REÇUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION		
GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE FINANCIÈRE		
AUTRES GARANTIES REÇUES	63 071	58 848

(Montants en millions de F CFA)

4.18. Les valeurs et sûretés reçues / données en garantie

La note annexe 4.18 relative aux garanties est scindée en deux parties, distinguant d'une part, les valeurs et sûretés reçues en garantie et, d'autre, part les valeurs et sûretés données en garantie.

Les informations fournies constituent un indicateur sur la politique de prise de risque des établissements de crédit.

Les valeurs et sûretés sont réparties entre :

- les effets publics et valeurs assimilées ;
- les autres titres ;
- les hypothèques ;
- les autres valeurs et sûretés réelles.

Les informations fournies en colonne concernent la valeur comptable des garanties, les rubriques du bilan et du hors-bilan concernées par les garanties et le montant des actifs, passifs ou engagements couverts par ces garanties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CRÉANCES OU ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT DES CRÉANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNÉS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES	17 356		10 522
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES	11 798		6 932
TOTAL	29 154		17 454

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉS EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DU PASSIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES DETTES OU ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT DES DETTES ET DES ENGAGEMENTS REÇUS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	52 222		47 008
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES			
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES			
TOTAL	52 222		47 008

(Montants en millions de F CFA)

4.19. Le coût du risque

L'importance de cette nouvelle notion justifie qu'elle soit présentée sur une période de trois (3) ans, elle est répartie entre les deux principales catégories de contreparties (établissements de crédit et clientèle).

Une troisième rubrique dénommée « autres risques » permet de renseigner les autres types de risques.

Concernant spécifiquement les deux contreparties identifiées, une répartition est faite entre :

- les dotations nettes pour dépréciations;
- les pertes non couvertes par des dépréciations ;
- les récupérations sur créances amorties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

COÛT DU RISQUE	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS			
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS			
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS			
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES			
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	-363	-1 021	-5 648
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS	-363	-1 031	-5 521
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS			-135
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES			8
AUTRES RISQUES	120	-759	445

(Montants en millions de F CFA)

4.20. L'évolution des résultats et autres éléments d'importance significative

Les informations de la note annexe 4.20 sont également présentées sur une période de trois (3) ans, notamment l'exercice de référence et les deux exercices précédents.

Elles concernent principalement :

- les opérations et résultat de l'exercice (produit net bancaire, résultat d'exploitation, impôt sur le résultat, résultat net) ;
- le résultat par action (résultat net par action ou part sociale et bénéfice distribué par action ou part sociale) ;
- le personnel et la politique salariale (rémunérations brutes de l'exercice, avantages sociaux versés aux personnels, participations et intéressements, effectifs moyen au cours de l'exercice).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	10 645	11 176	11 874
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
PRODUIT NET BANCAIRE	6 105	8 556	11 712
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	385	643	891
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	-96	-112	-193
RÉSULTAT NET	300	531	698
RÉSULTAT PAR ACTION			
RÉSULTAT NET PAR ACTION OU PART SOCIALE	0,019 %	0,034 %	0,045 %
BÉNÉFICE DISTRIBUÉ PAR ACTION OU PART SOCIALE			
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE			
RÉMUNÉRATIONS BRUTES DE L'EXERCICE	1 553	1 616	1 545
AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS AUX PERSONNELS	440	487	382
PARTICIPATIONS ET INTÉRESSEMENT			
EFFECTIF MOYEN AU COURS DE L'EXERCICE	137	148	147

(Montants en millions de F CFA)

4.21. Les informations sectorielles

Retracées dans la note annexe 4.21, les informations sectorielles sont particulièrement utiles pour les entités détenant des succursales auxquels l'établissement déclarant est ainsi exposé dans d'autres Etats membres de l'UMOA ou à l'étranger car elles permettent de ventiler les actifs, passifs, engagements de hors-bilan et résultats suivant l'attribut « pays de résidence » défini dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO. Si l'information financière contenue dans le bilan, le hors bilan et le compte de résultat occulte l'information sectorielle, la présente note matérialise l'intérêt de faire ressortir ces informations, qui renseignent sur la rentabilité des investissements réalisés en dehors de l'Etat d'implantation et les risques.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	ÉTAT DU DÉCLARANT	AUTRES ÉTATS DE L'UMOA	AUTRES RÉSIDENTS UMOA	RESTE DU MONDE	TOTAL 31/12/2020	TOTAL 31/12/2019
BILAN						
ACTIF	102 040	58 427		14 899	175 366	159 027
PASSIF	50 866	55 474	55 474	13 552	175 366	159 027
HORS BILAN						
ENGAGEMENTS DONNÉS	8 528	2 657			11 526	9 270
ENGAGEMENTS REÇUS	71 257	11 778		1 000	84 035	93 257
COMPTE DE RÉSULTAT						
PRODUIT NET BANCAIRE	11 712				11 712	8 556

(Montants en millions de F CFA)

4.22. Les rémunérations et avantages des dirigeants

La publication des informations relatives aux rémunérations et avantages des dirigeants participe à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

Elles font l'objet de la note annexe 4.22. Il ne s'agit pas d'une publication individuelle, mais plutôt d'une information globale sur deux exercices, ventilée comme suit :

- rémunérations brutes y compris les indemnités de fonction et les avantages en nature ;
- rémunérations à base d'action ;
- avantages postérieurs à l'emploi, y compris les indemnités de fin de contrat de travail ;
- assurance maladie ;
- autres avantages.

Les dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'un établissement, y compris les administrateurs de cet établissement.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	31/12/2019	31/12/2020
RÉMUNÉRATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDEMNITÉS DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE	736	578
RÉMUNÉRATIONS BRUTES	734	563
INDEMNITÉ DE FONCTION	2	15
AVANTAGES EN NATURE		
PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS		
NOMBRE D' ACTIONS		
VALORISATION DE L' ACTION AU 31/12		
NOMBRE D' OPTIONS NON EXERCÉES AU 31/12		
VALORISATION DE L' ACTION AU 31/12		
AVANTAGES POSTÉRIEURS À L' EMPLOI	116	120
INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE		
RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES	116	120
ASSURANCE MALADIE	5	8
AUTRES AVANTAGES	106	113

(Montants en millions de F CFA)

4.23. Les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants

La publication de la note annexe 4.23 portant sur les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants participe également à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

L'information est fournie par ligne d'avantage, mais de façon anonyme, en précisant les conditions de l'octroi du prêt, de l'avance ou de la garantie (taux d'intérêt, autorisation ou non du conseil d'administration).

L'information est étendue aux principaux actionnaires ou associés ainsi qu'aux entreprises dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Conformément aux dispositions de la loi bancaire, les principaux actionnaires ou associés sont ceux d'entre eux qui détiennent chacun directement ou indirectement 10% des droits de vote au sein de l'établissement de crédit.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITÉ DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTÉRÊT MOYEN	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
PRÊTS		1 118	888	2,0 %	OUI
AVANCES					
GARANTIES					

4.24. Les opérations réalisées avec les parties liées

Les parties liées sont traitées dans la note annexe 4.24. Elles comprennent :

- les entités que l'établissement déclarant contrôle directement ou non (filiales, coentreprises) ou sur lesquelles l'établissement déclarant exerce une influence notable (participation représentant au moins 20 % du capital de la structure émettrice) ;
- les entités liées aux dirigeants et principaux actionnaires.

Compte tenu des limitations d'ordre prudentiel, les filiales des établissements assujettis devraient être des établissements de crédit, tandis que les co-entreprises devraient être constituées notamment d'entités dont l'activité se trouve dans le prolongement de celle de l'établissement déclarant ou du groupe auquel il appartient, conformément aux dispositions de l'instruction n°33-11-2016 de la BCEAO relative aux états financiers sous une forme consolidée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

OPÉRATIONS	31/12/2019			31/12/2020			
	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITÉS LIÉES AUX ADMIN. ET PRINCIP. ACTIONNAIRES
ACTIF							
PRÊTS, AVANCES ET TITRES			5 578				3 873
COMPTES ORDIN. DÉBITEURS			4 217				3 049
PRÊTS			1 361				824
TITRES							
AUTRES ACTIFS			66				
TOTAL			5 644				3 873
PASSIF							
DÉPÔTS			10 162				13 379
COMPTE ORDIN. CRÉDITEURS			10 053				13 379
AUTRES EMPRUNTS			109				
DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES							
AUTRES PASSIFS			157				5
TOTAL			10 319				13 384
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS							
ENGAGEMENTS DE FIN. DONNÉS							
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS							
TOTAL							
PRODUITS ET CHARGES							
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS			168				78
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES			-384				-176
COMMISSIONS (PRODUITS)							
COMMISSIONS (CHARGES)			-165				-350
AUTRES PRODUITS							
AUTRES CHARGES			-622				-585
TOTAL NET			-1 003				-1 033

4.25. Les comptes de la clientèle

La note annexe 4.25 est de nature statistique. Elle renseigne sur les différents comptes ouverts par l'établissement déclarant, par nature et en nombre. Les informations sont indiquées sur l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31/12/2019	31/12/2020
COMPTES COURANTS	4 145	3 152
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE L'ETAT DU DÉCLARANT	15 412	15 008
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE L'UMOA	53	107
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DU RDM	49	79
COMPTES D'ÉPARGNE	35 719	41 032
COMPTES À TERME	90	91
BON DE CAISSE		
AUTRES COMPTES DE DÉPÔTS	1 629	1 565

4.26. Le réseau

La note annexe 4.26 renferme des données statistiques qui renseignent sur la présence géographique de l'établissement déclarant, à travers les guichets (permanents, périodiques, automates), les bureaux de représentation, les succursales et les agences à l'étranger.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉSEAU	31/12/2019	31/12/2020
GUICHETS PERMANENTS	13	14
GUICHETS PÉRIODIQUES		
DISTRIBUTEURS/GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE	13	14
SUCCURSALES ET AGENCES À L'ÉTRANGER		
BUREAUX DE REPRÉSENTATION		

4.27. Les effectifs, la masse salariale et le personnel extérieur

La note annexe 4.27 est présentée en deux parties, distinguant le personnel propre de l'établissement déclarant et le personnel extérieur, facturé par des sociétés ad hoc de personnel temporaire, dont dépendent les agents en question. Ce montage juridique masque la réalité économique d'un apport de travail. D'où l'intérêt, pour la pertinence de l'analyse, de traiter les charges engagées par l'établissement dans ce cadre comme des charges de personnel.

La note est présentée en faisant ressortir la répartition des effectifs selon la nationalité du personnel et la qualification, notamment les cadres et assimilés, les techniciens et assimilés, les agents de maîtrise, les employés et les ouvriers.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EFFECTIFS							MASSE SALARIALE										
PERSONNEL PROPRE	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		PERSONNEL PROPRE	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F		M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS	13	13	4	1	1	1	18	15	289	249	224	33	35	120	548	402	
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	26	35		1			26	36	319	330		13			319	343	
AGENTS DE MAITRISE	36	10	1		1		38	10	213	61	10		16		239	61	
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	4						4		15						15		
TOTAL	79	58	5	2	2	1	86	61	836	640	233	46	51	120	1121	806	